

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022
--

Séance ordinaire du jeudi 23 février 2023

Nombre de membres en exercice 11

Nombre de membres présents 8

Nombre de suffrages exprimés 8

Abstention(s) 1

VOTES
Pour : 7
Contre :

Date de convocation : lundi 6 février 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nancy HAYES

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022

Dressé par Franck DETCHEVERRY après s'être fait présenter le budget primitif,

Le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 388 913.55		2 473 564.87		3 862 478.42
Opérations exercice	2 797 744.06	1 681 029.34	2 573 724.29	2 785 426.88	5 371 468.35	4 466 456.22
Total	2 797 744.06	3 069 942.89	2 573 724.29	5 258 991.75	5 371 468.35	8 328 934.64
Résultat de clôture		272 198.83		2 685 267.46		2 957 466.29
Restes à réaliser	2 463 560.05	1 379 514.31			2 463 560.05	1 379 514.31
Total cumulé	2 463 560.05	1 651 713.14		2 685 267.46	2 463 560.05	4 336 980.60
Résultat définitif	811 846.91			2 685 267.46		1 873 420.55

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

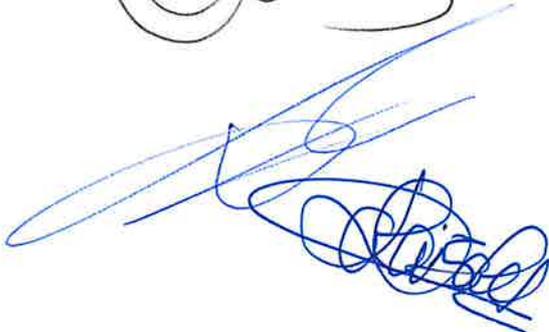
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Nicolas LEMAINÉ, Magali DE LIZARAGA LUCAS, Flore OLAISOLA, Denis VIGNEAUX, Justine BRAQUART, Loïc GASPARD







SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le0.6..AVR..2023.....